

## Ouverture du colloque

Intervention de Mme Marie-Christine Labourdette

Les *Assises des métiers du musée*, dont l'organisation fait **suite à la mission *Musées du XXI<sup>e</sup> siècle***, en sont un prolongement.

Le rapport *Inventer des musées pour demain*, rapport final de cette mission, publié sous la direction de Jacqueline Eidelman, fait le point des réflexions engagées dans ce cadre.

Il nous est apparu nécessaire d'en **repandre sans tarder le fil, spécifiquement sur la question des métiers des musées, avec l'INP bien évidemment et le CNFPT, mais aussi avec les professionnels eux-mêmes et les associations** – de constitution plus ou moins récente – qui les représentent.

Je citerai, sans être exhaustive, d'abord l'ICOM – France, l'Association générale des conservateurs des collections publiques françaises (AGCCPF), la Fédération française des conservateurs-restaurateurs (FFCR), l'Association française des régisseurs d'œuvres d'art (AFROA), le réseau des conseillers pour les musées aussi, observateur avisé du maillage muséal du territoire et de ses évolutions... Toutes ont accepté avec nous d'**entamer, quelques mois après la remise des conclusions de la mission, le grand chantier qui doit leur faire suite.**

Le Comité de pilotage constitué à cette fin a pu procéder à un état des lieux, faire le point des évolutions y compris les plus récentes, identifier les difficultés rencontrées, recenser les initiatives novatrices. C'est ce vaste panorama qui sera déployé sous nos yeux au cours de ces trois journées, mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens

- D'une part à préciser **l'objet et les objectifs de ces Assises**
- D'autre part à **rappeler les enjeux de cet exercice.**

### I.1. Quant à l'objet et aux objectifs des Assises

Il convient tout d'abord de **dissiper un malentendu** et de préciser **l'articulation entre les Assises et la mission *Musées du XXI<sup>e</sup> siècle***. Il s'agit, bien évidemment, d'une filiation, essentielle de surcroît, car elle place toutes les questions qui seront abordées au cours de ces trois jours dans les ambitieuses perspectives tracées par le rapport remis par Jacqueline

## Assises des métiers des musées

18, 19 et 20 décembre 2017

Eidelman, ici présente. Pour autant, les **Assises ne peuvent prétendre en trois jours explorer toutes les voies ouvertes par le considérable travail accompli par la mission.**

C'est la raison pour laquelle le projet d'Assises s'est, dès les premières étapes de la réflexion qui leur a donné naissance, **concentré**

- Sur les **questions de métiers et de carrières**, de **formation**, de **statut** et de **organisation des musées**, questions qui ont fait et font encore l'objet d'une **forte – et légitime – demande de la part des acteurs** concernés.
- Sur les **professions qui s'exercent au sein même des musées**, pour l'essentiel dans le cadre des **statuts des fonctions publiques**, d'Etat et territoriale.
- En d'autres termes, pour l'essentiel sur le **socle constitué par les professionnels explicitement mentionnés par le Code du Patrimoine**, autour desquels s'articulent **toutes les compétences nécessaires à la vie et au rayonnement des musées**. C'est-à-dire ceux qui ont vocation à **coordonner les contributions indispensables des nombreux autres acteurs**. Entre autres et sans prétention à l'exhaustivité : maîtres d'œuvre dans les domaines de la muséographie, de la scénographie, de la signalétique et du graphisme, concepteurs de multimédias, éclairagistes, bureaux d'études, entreprises spécialisées en génie climatique, transporteurs d'œuvres d'art, éditeurs, spécialistes du numérique dans ses multiples applications.

Les Assises sont donc une **première phase**, le **cadre d'une mise à plat de questions qu'il faut aborder et résoudre ensemble avant d'engager un processus** qui permettra, sur des bases consolidées,

- De **structurer le dialogue avec les autres et nombreux acteurs exerçant dans le champ des musées**, quel que soit leur mode d'intervention : étude, conseil, assistance, prestations de tous ordres, tant intellectuelles que techniques.
- **D'explorer avec ces acteurs les ressources offertes par les nouveaux outils** propres à renouveler l'action des musées et à développer les modalités de leur dialogue avec leurs publics.
- En bref de **construire** en s'appuyant sur un **socle consolidé et élargi les musées du XXI<sup>e</sup> siècle**, plus citoyens, plus ouverts encore que **ceux d'aujourd'hui auxquels il faut, d'abord, rendre hommage** pour le chemin qu'ils ont accompli et les voies qu'ils nous ouvrent.

Nos **travaux des trois jours à venir nous permettront de cerner les modalités et le calendrier** de mise en œuvre de ce chantier qui mobilisera les services de l'Etat, comme tous leurs interlocuteurs et partenaires.

Voilà pour les **objectifs et pour la méthode**.

## Assises des métiers des musées

18, 19 et 20 décembre 2017

### I.2. Quant aux enjeux des Assises

Par-delà un ordre du jour qui peut paraître technique, voire austère, si

- les **questions d'organisation**, voire de modèles organisationnels des musées ;
- les **questions de formation** initiale et continue de leurs équipes – de toutes leurs équipes – ;
- les **questions de parcours professionnels et de carrières**

Sont si importantes, c'est parce que **leur solution conditionne l'aptitude des musées à jouer pleinement leur rôle dans notre pays, aujourd'hui et demain**, ce qui était, précisément la motivation de la mission *Musées du XXI<sup>e</sup> siècle*.

Ainsi, nous le verrons, **l'organisation** la plus appropriée est notamment

- un **gage de bon accomplissement des missions**, tant scientifiques que culturelles ;
- **l'assurance que les moyens et les compétences sont mis en œuvre au mieux** à l'échelle d'un établissement ou de l'ensemble d'un réseau ;
- la **garantie que, bien articulé avec tous les acteurs des politiques patrimoniales, culturelles, éducatives, sociales et d'aménagement d'un territoire, le musée est une institution ouverte à tous les publics** et à leurs attentes.

De même, la qualité et la pertinence des **formations** destinées aux professionnels de musées, comme la **gestion de leurs carrières** sont **indispensables**, entre autres

- à **l'adéquation de leur action aux établissements** où ils exercent, aux **territoires** où ils s'insèrent, aux **publics** qu'ils accueillent et plus encore à ceux qu'ils s'efforcent de conquérir ;
- au nécessaire **renouvellement des politiques** des musées, qui doivent **prendre en compte les mutations de la société pour y conforter leur place**, au cœur de la citoyenneté ;
- à **l'ouverture** de ce qu'on a appelé l' « écosystème du musée » **sur l'ensemble des acteurs et partenaires** qu'il lui faut bien connaître pour jouer son rôle.

Pour conclure, je souhaiterais en revenir à la lettre du **Code du Patrimoine, que j'ai mentionné à l'instant**.

**Toutes et tous, vous savez qu'il définit les musées de France d'abord par leurs collections et par leurs publics**, qu'il fait de **la rencontre entre les publics et les collections la mission du musée**. Pour citer l'article L. 410-1 : « Est considéré comme musée... toute collection



## Assises des métiers des musées

18, 19 et 20 décembre 2017

permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du public. »

**Au cœur de cette rencontre, un troisième terme, les acteurs sans lesquels elle ne serait pas possible**, mentionnés, quant à eux dans les articles L. 442-7, L. 442-8, L. 442-9 et L. 452-1 du Code du Patrimoine.

Les mots qui les désignent, notons-le, varient d'un article à l'autre :

- « Personnels qualifiés » pour « les actions d'accueil du public, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles ».
- « Professionnels présentant des qualifications définies par décret en Conseil d'Etat » pour les « activités scientifiques ».
- « Spécialistes présentant des qualifications ou une expérience professionnelle définies par décret... » pour « toute restauration d'un bien faisant partie d'une collection d'un musée de France »

C'est à elles et à eux que ces Assises sont dédiées.